

17 décembre 2008

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**DAMARTEX**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 17 décembre 2008, la société Financière de l'Echiquier (53, avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte des OPCVM dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2008, par suite d'une cession d'actions DAMARTEX sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société DAMARTEX et détenir pour le compte desdits OPCVM, 562 911 actions DAMARTEX représentant autant de droits de vote, soit 7,30% du capital et 4,60% des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 7 713 697 actions représentant 12 243 611 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.